

Département de l'Hérault
Canton de Gignac
Mairie de



VENDEMIAN
4, place de la mairie
34230 Vendémian

Compte-rendu

Conseil Municipal
Du 19 janvier 2022
A 19h
Salle du Conseil Municipal

Date de la convocation : 13 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : **15**
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15 Dont nombre de procurations : 3

L'an deux mil vingt deux et le 19 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : CABLAT David, CAUSSE Lionel, COSTE Stephan, ESCRIG Gérard, EUSTAQUIO Katia, FERNANDEZ-FAUCILHON Christine, JORAND Gaëlle, LASSERRE Lionel, MONTEL Paul, NOUGARET Guilhem, PRONGUÉ Valérie, PROSPERI Jean-Paul.

Étaient absent : BURGUIERE Chantal représentée par Jean-Paul PROSPERI, RABASTENS Marjorie représentée par Paul MONTEL, THOMÉ Géraldine représentée par David CABLAT.

A été nommé secrétaire : FERNANDEZ-FAUCILHON Christine.

Approbation du PV de la séance du 08 décembre 2021.

1. Finances – ouverture des crédits d'investissement

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine de la Commune et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux jusqu'au vote du budget primitif 2022, une ouverture anticipée de crédits d'investissement a été votée. D'un montant de 48000 €, celle-ci correspond, en application de l'article L. 1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales, au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2. Finances – décision modificative n°02 du budget 2021

La décision modificative suivante sur le budget principal de la commune a été adoptée :

DEPENSES de fonctionnement		Prévu au BP 2021	Réalisées	DM	Total après DM
Chapitre 65 à créditer - autre charges de gestion courantes		207 760,84 €	208 416,72 €		208 416,72 €
Article 6531	Indemnités	34 200,00 €	34 540,17 €	+656,00 €	35 196,17 €
Chapitre 011 à débiter – charges à caractère général		224 285,67 €	208 311,51 €		223 629,67 €
Article 60611	Eau et assainissement	3 000,00 €	1 100,18 €	-656,00 €	2 344,00 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fin 21h00

Le Maire
David CABLAT

